

Objectifs

Acquérir et comprendre les bases de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail. Animateur en prévention des risques professionnels. Connaître la législation, les normes et réglementations applicables à l'activité de l'entreprise concernée. Maîtriser les problématiques Santé Sécurité au travail qui lui sont confiées (procédures, DUERP...).

**Public :**

Tout salarié désigné par l'employeur, responsables délégués, délégués prévention, travailleurs salariés...)

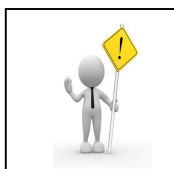
**Pré requis :**

Âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un avis favorable du médecin du travail pour l'aptitude au poste.

**Méthodes pédagogiques :**

Animation groupale active et participative. Les apports théoriques seront réalisés par un formateur agréé (Ingénieur en prévention des risques professionnels).

Outils pédagogiques INRS adaptés aux situations.

**Contenu pédagogique**

Le contexte réglementaire
Rôle et responsabilité de l'employeur et des salariés
Les enjeux de la prévention
Enjeux financiers et juridiques
Réglementation santé sécurité
La Délégation de Pouvoir
Les formations à la sécurité
Appropriation de la démarche
Analyser un accident de travail
La sécurité des équipements et des lieux de travail
La création d'un plan de prévention
Organiser une veille juridique

Validation de la formation

Un certificat de réalisation et un document « attestation de réussite » seront délivrés par l'INRS à l'issue de la formation.

Durée : 2jours (14 h)

Devis : En intra ou inter entreprise
Coût stagiaire : 500 €

Depuis 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L. 4644-1 al1 du Code du travail).